
Date de Convocation

26/08/2024

Date d’Affichage

26/08/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 15

OBJET :

**Suppression d’un poste
d’adjoint technique
principal de 2ème
classe à temps non
complet**

L’an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absents excusés : Pierre WAUQUIER, Philippe LAQUAY-
PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur Le Maire expose que conformément à l’article L.313-
1 du Code général de la fonction publique, les emplois de
chaque collectivité territoriale ou établissement public sont
créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de
l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des
emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services. Dans le même ordre d’idées, il
revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le
maintien n’est plus indispensable au regard des besoins du
service public.

Monsieur le Maire rappelle la demande de disponibilité pour
convenance personnelle pour une durée de 5 ans de Madame
Sylvie MORAIN depuis le 1^{er} avril 2024, qui occupait un emploi
d’agent polyvalent des écoles sur un grade d’adjoint technique
principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h30). Afin de
pallier son absence et de reprendre certaines prestations
jusque-là externalisées, une réorganisation du service a été
effectuée et un emploi d’adjoint technique à temps complet a
été créé et pourvu à compter du 1^{er} avril 2024. Par
conséquent, l’emploi d’adjoint technique principal de 2^{ème}
classe à temps non complet est aujourd’hui vacant et
excédentaire.

A cet égard, il convient de supprimer l’emploi d’adjoint
technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet
(24h30/semaine).

Cette suppression est soumise à l’avis préalable du Comité
social territorial.

Ce dernier s’est prononcé de manière favorable dans sa
séance du 13/06/2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la
suppression de l’emploi d’adjoint technique principal de 2^{ème}
classe à temps non complet (24h30/hebdomadaires).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment
ses articles L.1111-1, L.1111-2 ,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses
articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 13/06/2024
Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h30/semaine)
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal,
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 :

De supprimer un emploi permanent d'agent polyvalent des écoles, à temps non complet à raison de 24,5/35^{ème}, de catégorie C, au grade de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 10 septembre 2024

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24,5/35^{ème} :

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

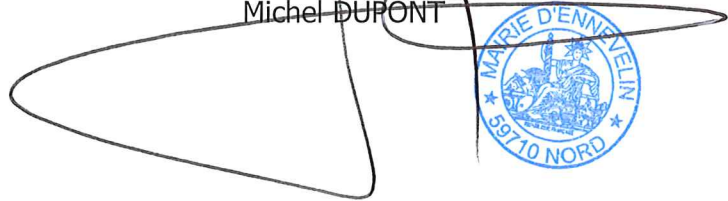
Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 3 septembre 2024,
Le Maire d'Ennevelin,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance

Aurore PENNORS

A stylized black ink signature of Aurore Pennors.